



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : <i>En exercice :</i> 29 <i>Présents :</i> 24 <i>Représentés :</i> 03 <i>Suffrage exprimé :</i> 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°28 – DE.2025-087

Mise en place d'un bail professionnel avec la société Santé Clinic SAS

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

La ville d'Ugine dans le cadre de son action publique pour développer l'attractivité du territoire et répondre à la demande en matière de santé, s'est déclarée pour accueillir un Centre de Santé

Elle a engagé des négociations en vue de la conclusion d'un contrat pour mener à terme le projet avec la société SANTE CLINIC SAS et a signé en date du 17 juillet 2024 un memorandum d'entente.

Les parties ont fixé le cadre juridique à la conclusion d'un accord et il convient d'approuver la mise en place d'un bail professionnel avec la société dénommée SANTE CLINIC SAS pour la mise à disposition des locaux sis section E n° 2165 Les Fontaines d'Ugine et E n° 2168 route d'Annecy dans le bâtiment dénommé « Le Jouvence » d'une superficie de 299,04 m².

Le bail est conclu pour une durée de vingt (20) années entières et consécutives à compter du 1^{er} septembre 2025 pour se terminer le 31 août 2045. Etant précisé que la société SANTE CLINIC SAS occupera les lieux du 15 juillet 2025 au 31 août 2025 à titre purement gracieux afin de procéder à l'aménagement des lieux.

Il sera dû au titre du loyer mensuel, hors charges :

- Les 3 premières années : 9,00 €/HT le m² soit un montant total de 2.691,36 €/HT.
- A partir de la quatrième année le loyer ci-dessus sera révisé automatiquement à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

- Au cas où l'indice cesserait d'être publié, l'indexation sera alors faite en prenant pour base soit l'indice de remplacement soit un nouvel indice choisi en conformité des dispositions légales applicables

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'un bail professionnel avec la société SANTE CLINIC SAS,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

